

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.054

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Juin 1996

10 Juin 1996

*ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints*

*M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,*

*ETAIENT REPRESENTES :*

*M. HUGENDBLER par M. CANDAU  
M. GAVEN par M. BENOIT  
Mlle ISENDICK par M. COASSIN  
Mme MARTIN par M. LE GUEUT  
M. QUENTIN par M. SIMONNET*

*ABSENT :*

*M. BOURGEOIS*

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 32*

*Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.*

**OBJET** : Voie interquartier R.6.19.22 / Acquisition terrain Stéphane BOURGEOIS

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la voie interquartiers, la Ville a engagé des négociations amiables avec les différents propriétaires concernés.

Monsieur BOURGEOIS Stéphane, demeurant 3859 rue Hampton, MONTREAL, Province de QUEBEC, CANADA H4A2K7, s'est, par promesse en date du 09 Mai 1996, engagé à vendre à la ville de Royan la parcelle de terrain cadastrée section BK n° 390p pour 364m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, moyennant la somme de CENT NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS (109.200F).

Le prix d'acquisition est conforme à l'estimation des Domaines en date du 5 avril 1996.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des Domaines en date du 5 avril 1996,
- VU le plan des lieux,
- VU la promesse de vente en date du 1996 signée par M. BOURGEOIS Stéphane,
- Considérant qu'il importe de réaliser rapidement les acquisitions foncières par voie amiable,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section BK n° 390 pour trois cent soixante quatre mètres carrés (364m<sup>2</sup>), sous réserve du bornage, dépendant de la propriété de M. BOURGEOIS Stéphane, moyennant la somme de CENT NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS (109.200F),
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acte authentique,
- de désigner Me DENAT, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, qui pourra faire appel en tant que de besoin à Me MARTIN, notaire du vendeur, Province de QUEBEC, CANADA, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 27 Juin 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**